

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 455

présenté par
Mme Bazin-Malgras et M. Thiériot

ARTICLE 11

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« aa) Au troisième alinéa, après le mot : « conserver » , sont insérés les mots : « et de diffuser au plus grand nombre, en particulier à la jeunesse, » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mémoire de la Résistance s'incarne dans l'Ordre de la Libération, institué par le Général de Gaulle en 1940 pour un nombre restreint à 1061 membres.

Depuis le décès du dernier Compagnon, Monsieur Hubert Germain, l'Ordre a pour mission de faire perdurer les valeurs de l'Ordre et de la Résistance, de gérer le musée de l'Ordre de la Libération et ses archives, d'organiser les cérémonies commémoratives, de participer à l'aide morale et matérielle des familles de Compagnons et d'assurer le service de la médaille de la Résistance française.

Cet amendement propose d'inscrire dans la loi la mission de diffusion des valeurs de la Résistance au plus grand nombre, et en particulier à la jeunesse, afin de favoriser l'inspiration et d'encourager l'engagement.